



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N°48 / 2026

**Évènement « Au fil des pages »
Rencontre auteurs-lecteurs
Atelier et dédicace par Carole Xénard
Samedi 14 novembre 2026**

Nature de l'acte :

1.4 Commande publique / Autres types de contrat

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que, dans le cadre de la programmation culturelle annuelle de la médiathèque Odette Dubarry, des ateliers et des animations sont programmés à destination des publics,

Considérant que, la médiathèque Odette-Dubarry a prévu une journée de rencontre entre auteurs et lecteurs le samedi 14 novembre 2026 en partenariat avec l'association Signe et Image,

Considérant que, dans le cadre de cette programmation, la médiathèque Odette-Dubarry souhaite recevoir l'autrice-illustratrice Carole XENARD pour une séance de dédicaces et l'animation d'un atelier d'initiation à l'aquarelle le samedi 14 novembre 2026,

Considérant le devis n°D202609-17 en date du 17 septembre 2026 de Carole XENARD EI, sise 6 Impasse Saint-Adjutor 27200 VERNON, pour ladite prestation à hauteur de 460,00 € TTC,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : De signer le devis n°D202609-17 en date du 17 septembre 2026 de Carole XENARD EI, sise 6 impasse Saint-Adjutor 27200 VERNON, pour la prestation suivante :

- Animation d'une séance de dédicace et d'un atelier d'initiation à l'aquarelle le samedi 14 novembre 2026, à la médiathèque Odette-Dubarry,

ARTICLE 2: D'accepter le montant total de la prestation qui s'élève à 460 € TTC,

ARTICLE 3: De dire que les places seront en accès libre et gratuit.

ARTICLE 4: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 23 septembre 2026

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,